

état des lieux de sortie, caution et travaux

Par romaxely, le 28/10/2014 à 11:33

Bonjour,

je voudrais savoir combien de temps à un bailleur après état des lieux de départ et remise des clés pour faire parvenir un devis de remise en état de l'appartement.

Je sais qu'il a 2 mois pour la caution, en est il de même pour des travaux éventuels?

Si le délai est de 2 mois max, peut on contester des travaux retenus sur la caution?

Merci de vos réponses.

Cdt.

Par janus2fr, le 28/10/2014 à 13:16

Bonjour,

Il n'existe pas de délai légal pour faire établir les devis.

Dans certains domaines et certaines régions, 2 mois sont parfois insuffisants pour avoir un ou plusieurs devis.